



## Conseil économique et social

Distr. : Générale  
29 novembre 2010

Français  
Original : Anglais

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de statistique

#### Deuxième session

Bangkok, 15-17 décembre 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Initiatives régionales : Statistiques de l'état civil**

## Élaboration d'un programme régional d'amélioration des statistiques d'état civil en Asie et dans le Pacifique

### Note du secrétariat

#### Résumé

À sa première session en février 2009, le Comité de statistique a reconnu le rôle essentiel que jouaient les statistiques de l'état civil dans l'obtention d'estimations fiables sur une population donnée et d'autres indicateurs du développement nécessaires pour la planification et l'évaluation des politiques nationales. A cet égard, il a noté l'absence de progrès dans le développement de ce type de statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique et recommandé que le secrétariat facilite de nouvelles discussions entre experts sur ce sujet.

Le présent document rend compte au Comité des activités menées par le secrétariat, sous la conduite du Bureau du Comité, pour mobiliser les partenaires et acteurs du développement aux niveaux national, régional et mondial, notamment par des auto-évaluations des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et l'organisation d'un forum régional, premier du genre, réunissant des statisticiens, des représentants des services de santé et des fonctionnaires de l'état civil des différents pays. Il décrit brièvement une proposition concernant un programme régional, notamment des principes directeurs et des stratégies, ainsi que des éléments et activités d'accompagnement possibles pour promouvoir et accélérer le développement et l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

Le Comité est invité à approuver la Déclaration finale du forum régional et d'examiner, avant d'en décider, les moyens appropriés par lesquels il pourrait attirer l'attention de la Commission sur ces questions afin d'obtenir que les gouvernements s'engagent au plus haut niveau à améliorer les statistiques de l'état civil dans la région. Le Comité voudra bien examiner et approuver le programme régional proposé dans ce but, y compris les dispositions concernant la gestion, de donner des directives et de faire connaître son avis sur son élaboration et sa pleine mise en œuvre.

\* Document non traduit en français, à l'exception du résumé.

